

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

MAYENNE INDUSTRIE

Chez Serap Industries, les salariés détiennent 35 % du capital

Par Rémi Hagel, le 23 mai 2023

En Mayenne, le fabricant de tanks à lait et cuves vinicoles Serap a ouvert son capital à l'ensemble de ses salariés en France. Ils possèdent 35 % du capital. La situation favorise un climat de confiance avec l'équipe dirigeante.



▲ Eric Boittin, PDG de Serap Industries. — Photo : Editions du Signe

Basé à Gorron en Mayenne, le fabricant de tanks à lait Serap Industries (530 salariés, 53 millions d'euros de chiffre d'affaires) va fêter ses 60 ans et un long compagnonnage de l'actionnariat salarié. Aujourd'hui, les salariés détiennent 35 % du capital du groupe, la famille Boittin 60 % et un financier extérieur 5 %. Précisément, 80 % des 300 salariés en France, où Serap compte trois usines, participent à cet actionnariat volontaire (le groupe possède également des filiales au Mexique, en Inde et au Brésil).

"L'actionnariat salarié est le fruit de l'histoire de l'entreprise", raconte Eric Boittin, PDG de Serap industries. La société a été créée en 1963 par Marcel Badiche, pour fabriquer des refroidisseurs de lait. Il était alors directeur de la coopérative laitière des Trois provinces de Pontmain. "Recruté comme ingénieur, mon père, Michel Boittin, a négocié l'ouverture du capital pour les cadres en 1971, puis aux agents de maîtrise, pour atteindre 30 % du capital. Enfin, en 1989 a été conclu un rachat de l'entreprise par les salariés, avec ouverture du capital à tous les salariés, sur la base du volontariat. Michel Boittin et les salariés détenaient alors 55 % du capital, et Marcel Badiche 45 %. La motivation de mon père était d'assurer la pérennité de l'entreprise". Devenu directeur général en 2000, Eric Boittin a négocié le rachat des 45 % de la famille Badiche en 2008, en procédant par LBO (leverage buy out), parvenant à la répartition actuelle du capital.

Depuis 2001, l'actionnariat salarié a pris la forme du Plan épargne entreprise, créé par le gouvernement Jospin. Les primes d'intéressement et de participation sont présentées chaque année aux salariés. Cela équivaut en général à environ un mois de salaire. Trois options sont proposées : le versement immédiat, imposé ; la souscription à un fonds commun de placement d'une banque ; ou l'investissement dans des actions du groupe Serap, pour au moins cinq ans. La prime est alors exonérée d'impôts et lorsque le salarié revend les actions, le supplément de valeur n'est pas taxé. Serap aide les salariés à acheter les actions en appliquant une décote. Les salariés peuvent garder leurs actions jusqu'à dix ans après leur retraite. "Ils les gardent tous parce que cela leur rapporte plus qu'un livret bancaire".

"À 10 % du capital, cela marcherait aussi"

La pérennité de l'entreprise est avérée. "Si mon père n'avait pas ouvert le capital, Serap n'existerait plus aujourd'hui. Tous nos concurrents ont disparu, sauf un". Par ailleurs, "nous sommes parvenus à construire un bon climat social, avec une certaine intelligence de gestion à l'allemande. En étant actionnaires, les salariés s'intéressent à la stratégie de l'entreprise. Il y a un supplément de motivation et de confiance. À cet égard, si l'actionnariat ne concernait que 10 % du capital, je crois que cela marcherait aussi".

"Nous avons créé notre filiale en Inde en 2009, à l'époque où beaucoup d'industries françaises délocalisaient. Nous avons expliqué aux salariés que ce n'était pas notre stratégie. Ils l'ont compris. Malgré les filiales étrangères, le chiffre d'affaires en France est passé de 26 millions d'euros en 2009 à 36 millions d'euros aujourd'hui."

MOTS-CLÉS

MAYENNE

AGROALIMENTAIRE

AGRICULTURE

MÉTALLURGIE

INDUSTRIE

SOCIAL

POURSUIVEZ VOTRE LECTURE